

COMMISSION MUNICIPALE SCOLAIRE DU 26 NOVEMBRE 2019

Présents : l'Appeluz, Mme Roustan Directrice de l'école, Annie BEC, Béatrice Dutrève

Excusé : Lionel Hérichard, Richard Hacquard

Remerciements de l'APELUZ :

Nous vous remercions pour : les différents travaux effectués cet été :

- - La sécurisation du parking
- - L'aménagement de la classe supplémentaire en élémentaire
- - L'octroi d'heures d'ATSEM en maternelle
- - La participation financière annoncée pour la classe de neige des CE2/CM1/CM2

QUESTIONS DE L'APELUZ

Garderie :

1) Nous avons eu des retours positifs sur l'organisation de la garderie en 2 salles.

- Cette disposition est-elle prévue pour l'ensemble de l'année scolaire ?
- Comment est organisé le personnel pour la surveillance des 2 salles ?

2) Suite à l'importante augmentation du nombre d'enfants présents à la garderie, est-il prévu d'augmenter le personnel encadrant a minima sur la première heure où le nombre d'enfants est très important ?

3) Nous constatons que le ménage débute dans la salle de la garderie vers 17h45 voir 17h30 le vendredi.

Plusieurs familles ont fait part d'un refus d'accès aux toilettes lorsque le ménage est en cours.

De plus, nous avons également constaté une augmentation du nombre d'enfants encore présents à 18h. De ce fait, la diminution du taux d'encadrement due au détachement d'une partie du personnel pour le ménage est préjudiciable à la surveillance des enfants en toute sécurité.

4) Pourriez-vous remettre le panneau demandant la fermeture du portail ?

Réponses :

1 -L'organisation des deux salles de garderie est mise en place de manière définitive vu le nombre d'enfants, salle du bas pour les grandes salles du haut pour les maternelles

Le personnel est réparti en fonction du nombre d'enfants dans les salles, afin de maintenir une surveillance efficace

2- Une agente a été recruté de façon permanente, elle a débuté le 04/11/19, elle est en renfort pour la pause méridienne et pour la garderie

3- un recadrage a été fait, le ménage se fera à compter de 18h15

Concernant les toilettes il est difficile d'entendre que l'accès a été refusé alors qu'il y a suffisamment de toilettes dans l'enceinte scolaire. Un rappel a été fait aux agents

4 - Pour le panneau, celui-ci sera remis

Restaurant scolaire :

1) Les livraisons pour le restaurant scolaire ont lieu à 8h20 lors de l'arrivée des familles à l'école. Cela occasionne des risques importants pour la sécurité des enfants.

Nous vous remercions d'intervenir auprès de la société afin que les livraisons soient programmées avant 8h ou après 8h45.

Pouvez-vous nous préciser l'organisation en place :

2) Nombre de services et répartition par classes ? - Horaires de chaque service ? - Fonctionnement pour le service des assiettes des enfants ? - Fonctionnement du système de cartons de couleur ?

3) Y a-t-il eu un changement des quantités proposées aux enfants ?

Depuis la rentrée, plusieurs enfants ont signalé ne pas avoir suffisamment à manger.

4) Nous avons constaté des différences régulières entre les menus affichés et les repas servis. - Quels sont les raisons de ces changements ? - Y a-t-il une mise à jour de l'affichage lors d'un changement de menu ?

5) Lors de la commission scolaire de juin 2019, nous avons conjointement décidé la mise en place :

- D'une « commission d'élève » sur les sujets cantine/garderie afin de faciliter la communication entre les élèves de l'école élémentaire et le personnel encadrant. Cette commission est-elle prévue sur la deuxième période ?

- De créer ensemble un « guide explicatif » à destination des parents d'élève, afin qu'ils puissent faire le relais auprès de leurs enfants, notamment en maternelle.

Nous vous proposons de planifier une réunion de travail spécifique sur ce sujet.

Réponse :

1 - Nous avons déjà signalé ce problème, nous sommes dans le domaine marchand les tournées des transporteurs sont faites de manière à optimiser l'exploitation de l'entreprise et ils ne sont pas dédiés uniquement à la commune de Luzinay donc c'est compliqué

Je signale cette remarque de nouveau à l'entreprise CALITEO. Je souhaiterais aussi que les parents se garent sur les places réservées et non sur les passages piétons, devant le gabions ou sur le trottoir devant la maternelle, nous avons la chance d'avoir un grand parking alors profitons-en.

2 - Comme rappelé l'année dernière, l'organisation est la même que l'année dernière, idem pour les assiettes (débarassage en bout de table pour le primaire) et idem pour les cartons

3 - Non les grammages sont respectés comme toutes les années (ils ont peut-être réclamé du supplément et qu'il n'y en avait pas) Nous allons voir ce qui s'est passé.

4 - C'est arrivé deux fois depuis le début, problème de livraison, c'est très rare mais ça peut arriver

L'affichage n'est pas fait, car souvent ce genre d'incident a lieu le matin même.

5 - Le prochain mandat il est prévu un conseil municipal des enfants, si c'est le cas les échanges pourraient se faire à ce moment-là.

Gestion des conflits & problèmes de comportement

Y a-t-il des consignes particulières pour la gestion des conflits entre enfants ou des problèmes de comportement de certains enfants ?

Notamment sur :

- La communication aux parents ? - La communication aux enseignants ? - Les traces écrites des différents évènements ?

Les soucis qui nous ont été remontés sont :

- Le sentiment des enfants qu'ils ne seront pas soutenus s'ils signalent à un personnel encadrant qu'un autre élève les dérange (« je ne dis plus quand je me fais taper parce que ça ne sert à rien »)

- L'absence de communication sur des faits importants s'étant passés sur le temps de cantine : la famille de l'enfant victime a bien été avertie le soir même mais ni la famille de l'enfant auteur, ni l'enseignant concerné ou la directrice non été informés

- L'envoi de courrier recommandés à des familles suite au comportement inadapté de leurs enfants sans contact préalable, ni trace des 3 avertissements prévus dans le règlement intérieur.

Nous ne contestons pas la nécessité de faire respecter le règlement intérieur, le sujet porte sur la communication. Afin que les parents puissent agir sur le comportement de leurs enfants, il est nécessaire qu'ils soient informés régulièrement si leur comportement est inadapté.

Concernant la gestion des conflits, vous aviez mis en place des formations pour le personnel encadrant il y a quelques années.

Est-il prévu de nouvelles formations sur ces sujets ?

Réponses :

Les agents ont instruction de communiquer avec les parents sur le comportement de leurs enfants et c'est ce qu'il se fait lorsque les agents peuvent voir les parents. Ils font également un retour aux enseignants afin d'avoir une bonne communication.

Les problèmes importants sont notés sur des fiches de suivis, qui sert de main courante en cas de courrier aux parents.

Sur le sentiment que les enfants ne sont pas écoutés, les agents font tout ce qui est possible pour maintenir un équilibre dans la surveillance des enfants et il peut arriver que des enfants se sentent pas suffisamment écoutés.

Concernant l'enfant qui a rencontré un problème avec un autre enfant, les agents ont prévenu les parents des deux enfants.

Pour les courriers envoyés en début d'année la réponse en accord avec Monsieur le Maire on a jugé nécessaire de faire une alerte aux parents avant que les comportements ne prennent de l'ampleur.

Les agents ont été formés l'année dernière le recyclage est prévu en 2021.

La municipalité souhaite pas avoir dans notre village une école ou il y a du harcèlement et de la violence, nous essayons de faire le maximum pour que les enfants, enseignants et les agents vivent en bon harmonie.

Gestion des PAI :

Qu'est-il prévu pour la gestion des PAI sur les temps périscolaires ?

- Comment le personnel est-il informé de l'existence de ses PAI ?
- Pour les PAI nécessitant l'administration de médicament, le personnel est-il informé des différents cas et de la localisation des médicaments ?
- Quelle proportion du personnel encadrant est formée aux premiers secours ?

Réponse :

Tous les agents ont connaissances des PAI, une copie est faite dans les dossiers à l'école, et lors de la dépose d'un PAI en cours d'année les agents sont mis au courant.

Les agents de la fonction publique territoriale ne sont pas habilités à faire administrer des médicaments aux enfants, lorsqu'un parent remet une trousse tous les agents savent où se trouve cette trousse, bien évidemment.

Les PAI ne sont pas une situation nouvelle dans l'école que les parents se rassurent, il y en a toujours eu, les agents ont la connaissance de ces différents cas.

Lors de la surveillance en générale nous avons des agents formés aux premiers secours avec un taux à plus de 50%, le recyclage est prévu en 2020.